

COM-AV-10

Tunis, le 10 avril 2025

Note aux étudiants du DPC concernant les inscriptions exceptionnelles

Il est porté à la connaissance des étudiants régulièrement inscrits aux CEC durant l'année 2023/2024 que l'**inscription exceptionnelle** pour soutenance de mémoire ou pour validation de stage ou d'article durant l'année universitaire 2024/2025 sera faite sur demande déposée au bureau d'ordre.

Le dernier délai de soutenance de mémoire ou de validation de stage ou d'article est fixé au **15 juillet 2025**, pour ceux qui souhaitent procéder à une préinscription aux CEC de l'année universitaire 2025-2026. Le cas échéant, le dernier délai est reporté au **20 Décembre 2025**.

Passé ce délai aucune dérogation ne sera accordée.

Pour les modalités de Paiement :

➤ Les candidats Non Hospitalo-universitaires ou Hospitalo-universitaires affiliés à une faculté autre que la Faculté de Médecine de Tunis doivent passer par le site www.inscription.tn. Le paiement doit être obligatoirement effectué par la **carte e-Dinar jeune** (la carte e-Dinar jeune est une obligation du MESRS). Les frais d'inscription sont de **221 DT**.

Les candidats doivent envoyer l'accusé de paiement à l'adresse email : inscription.cec@fmt.utm.tn

➤ Les candidats Hospitalo-universitaires appartenant à la Faculté de Médecine de Tunis doivent envoyer à l'adresse email inscription.cec@fmt.utm.tn :

- Un mandat postal CCP (3223747-41) de 3 dinars
- Une attestation de travail auprès de la Faculté d'origine


La Coordinatrice du DPC
Pr. Imène YEDDES ZARAA
Coordinatrice du DPC

Le Doyen
Pr. Iheb LABBENE

